



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-254 bis

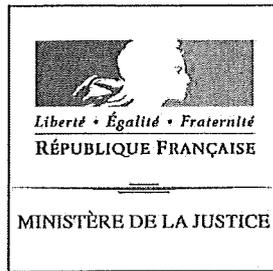
PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2017

TABLE DES MATIÈRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Délégation en mode Chorus pour les agents valideurs affectés au pôle Chorus. Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature Cour d'appel d'AMIENS.

COUR D'APPEL D'AMIENS Décision de délégation de signature en matière de rémunération des personnels, en matière administrative, en matière de marchés publics, en matière d'ordonnancement secondaire.



Délégation en mode Chorus
pour les agents valideurs affectés au pôle Chorus

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Cour d'appel d'AMIENS

Décision du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature

Le premier président de la cour d'appel d'Amiens,

Le procureur général près la dite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret du n°2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

1Vu le décret n° NOR : JUSB1318084D du 06 août 2013 portant nomination de Monsieur Alain GIROT aux fonctions de premier président de la cour d'appel d'Amiens ;

Vu l'ordonnance en date du 3 mai 2017 prise par Monsieur Alain GIROT, premier président, désignant Madame Marie Thérèse GILIBERT pour le suppléer, s'il y a lieu, dans les fonctions de premier président

Vu le décret n° NOR : JUSB1711704D du 21 avril 2017 portant nomination de Madame Jeanne-Marie VERMEULIN aux fonctions de procureur général près la cour d'appel d'Amiens ;

Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Rouen et la cour d'appel d'Amiens en date du 30 septembre 2015 ;

Vu notre précédente décision en date du 26 juin 2017 ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er} : La présente décision annule et remplace notre précédente décision du 26 juin 2017.

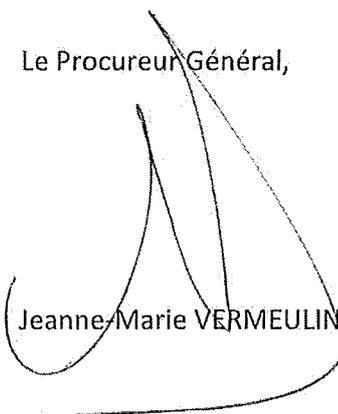
Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe 1 de la présente décision à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel d'Amiens Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de la cour d'appel de Rouen.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 3 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense de la cour d'appel d'Amiens hébergeant le pôle Chorus.

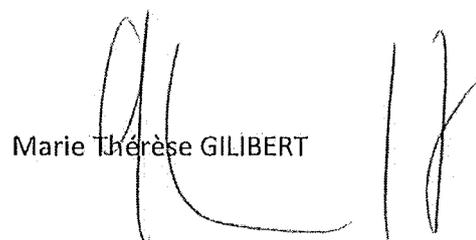
Article 4 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Le Procureur Général,



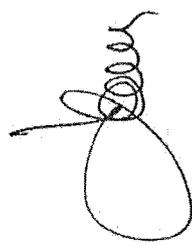
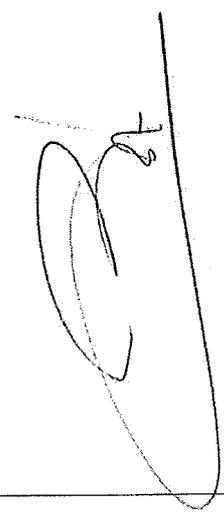
Jeanne-Marie VERMEULIN

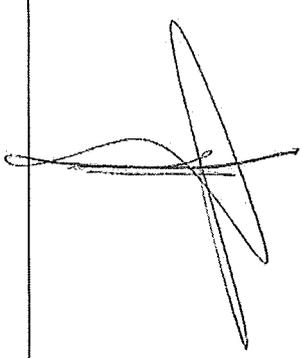
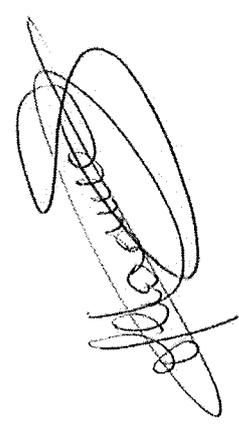
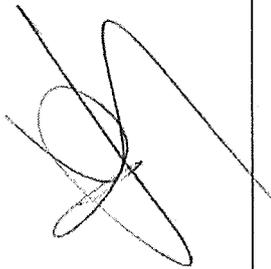
Le Premier Président par intérim,



Marie Thérèse GILIBERT

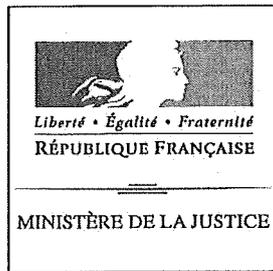
Annexe 2 : Spécimen de signature des délégataires des ordonnateurs secondaires

Baudoin ROUSSEL		Christelle BLOYON AMEZ		Marie MARTEL	
-----------------	---	------------------------	--	--------------	---

Ghislaine CASALI		Nora MERAOUIMIA		Audrey KLYMOWICZ	
------------------	--	-----------------	--	------------------	---

Annexe 1 – Agents bénéficiaires de la délégation de signature des chefs de la cour d'appel d'Amiens pour signer les actes d'ordonnement secondaire dans Chorus :

NOM	PRENOM	CORPS/GRADE	FONCTION	ACTES	SEUIL (le cas échéant)
ROUSSEL	Baudoin	Directeur des services de greffe judiciaires	Directeur délégué à l'administration régionale	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande	Aucun CASA
BLOYON AMEZ	Christelle	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable de la gestion budgétaire valideur	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande	Aucun
MARTEL	Marie	Directeur des services de greffe judiciaires	Responsable Pole Chorus Valideur	Tout acte de validation dans Chorus. Signature des bons de commande	Aucun
CASALI	Ghislaine	Secrétaire administrative	Valideur	Validation des titres de perception, des engagements juridiques, de la certification du service fait, des demandes de paiement et signature des bons de commande.	Aucun
MERAOUIMIA	Nora	Secrétaire administrative	Valideur	Validation des titres de perception, des engagements juridiques, de la certification du service fait, des demandes de paiement et signature des bons de commande.	Aucun
KLYMOWICZ	Audrey	Secrétaire administratif	Valideur	Validation des titres de perception, des engagements juridiques, de la certification du service fait, des demandes de paiement et signature des bons de commande.	Aucun



COUR D'APPEL D'AMIENS

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

**En matière de rémunération des personnels,
En matière administrative,
En matière de marchés publics,
En matière d'ordonnancement secondaire**

Marie-Thérèse GILIBERT, Premier Président par intérim de la cour d'appel d'Amiens,

Jeanne-Marie VERMEULIN, Procureur Général près ladite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire, notamment ses articles D.312-66, R.312-67 et R.312-73,
Vu l'arrêté du 10 octobre 2007 fixant le seuil prévu à l'article D.312-66 du code de l'organisation judiciaire,

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret n° 2010-1612 du 23 décembre 2010, modifié par décret n° 2011-107 du 27 janvier 2011 relatif aux compétences en qualité d'ordonnateurs secondaires des Premiers Présidents et Procureurs Généraux de Cour d'Appel,

Vu le décret 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires,

Vu le décret n° NOR : JUSB1418482D du 8 août 2014 portant nomination de Madame Marie-Thérèse GILIBERT aux fonctions de présidente de chambre à la cour d'appel d'Amiens,

Vu l'ordonnance en date du 3 mai 2017 de Monsieur Alain GIROT, Premier Président de la cour d'appel d'Amiens désignant Madame Marie-Thérèse GILIBERT résidente de chambre en qualité de premier président par intérim ,

Vu le décret n° NOR : JUSB1711704D du 21 avril 2017 portant nomination de Madame Jeanne-Marie VERMEULIN aux fonctions de Procureur Général près la cour d'appel d'Amiens,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 12 septembre 2016, nommant Monsieur Baudoin ROUSSEL, directeur des services de greffe judiciaires, sur l'emploi fonctionnel de directeur délégué à l'administration régionale judiciaire,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 juillet 2017, nommant Madame Christelle BLOYON-AMEZ, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel d'Amiens ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 juillet 2017, nommant Madame Marie SELLIER-MARTEL directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel d'Amiens, chef du Pôle CHORUS ;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 juillet 2017, nommant Monsieur Kamel REBAH directeur des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire au service administratif régional de la cour d'appel d'Amiens,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 6 novembre 2015, nommant Madame Micheline GANGOUE-OBEA, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion informatique au service administratif régional de la cour d'appel d'Amiens,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 20 juillet 2017, nommant Madame Sophie BOUTET-MANGON, directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional de la cour d'appel d'Amiens,

Vu notre précédente décision en date du 1^{er} mars 2016 ;

DECIDENT :

1) EN MATIERE DE REMUNERATION :

Article 1^{er} : Délégation conjointe est donnée à Monsieur Baudoin ROUSSEL, directeur délégué à l'administration régionale afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés dans le ressort de la cour d'appel ;

2) EN MATIERE ADMINISTRATIVE :

Article 2 : Délégation conjointe est donnée à Monsieur Baudoin ROUSSEL, directeur délégué à l'administration régionale , afin de signer :

- les titres de perception et déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis au comité médical et commission de réforme ;
- les ordres de mission des magistrats, fonctionnaires et agents contractuels appelés à participer à une action de formation continue ;

- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les magistrats et fonctionnaires du ressort ;
- les courriers de notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires ;
- les avis assortissant les candidatures des fonctionnaires à des actions de formation continue ;
- les états de frais de déplacement et de changement de résidence ;
- les demandes de remboursement de salaires maintenus aux conseillers prud'hommes, ainsi que tous les états de vacations les concernant ;
- les états concernant les paiements des heures supplémentaires des fonctionnaires du ressort, des jours épargnés sur le compte épargne temps et de la garantie individuelle du pouvoir d'achat ;
- les états de paiement des vacations des juges de proximité et des réservistes judiciaires ;

3) EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS :

Article 3 : Délégation conjointe de leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, est donnée à Monsieur Baudoin ROUSSEL, directeur délégué à l'administration régionale, afin de les représenter pour tous les actes et décisions relatifs à la passation des marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la Cour d'appel d'Amiens.

4) EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE :

Article 4 : Délégation conjointe de leur signature, sous leur surveillance et leur responsabilité, est donnée à Monsieur Baudoin ROUSSEL, directeur délégué à l'administration régionale pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes des juridictions du ressort (BOP 166) ainsi que dans le cadre des dépenses et recettes des BOP 101 (accès au droit).

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Baudoin ROUSSEL, directeur délégué à l'administration régionale, cette délégation sera exercée, dans la limite de leurs attributions par :

- Madame Christelle BLOYON-AMEZ, responsable de la gestion budgétaire ;
- Madame Marie SELLIER-MARTEL responsable de la gestion budgétaire ;
- Monsieur Kamel REBAH responsable de la gestion du patrimoine immobilier ;
- Madame Micheline GANGOUE-OBEA, responsable de la gestion informatique ;
- Madame Sophie BOUTET-MANGON, responsable de la gestion des ressources humaines

Article 6 : Lorsque des circonstances graves, exceptionnelles ou urgentes nécessitent une intervention rapide d'un ou plusieurs fournisseurs ou prestataires, bénéficient d'une délégation de signature des chefs de cour en matière d'ordonnancement secondaire pour la formalisation de bon de commande papier faisant l'objet, par la suite, de régularisation dans le module Chorus Formulaire :

A.J	Juridiction	Prénom NOM	Fonction	Dans la limite de	Délégation en l'absence du DG
	Cour d'Appel	Christian MIELCAREK	DG	4000 €	SAR
		Christine MIELCAREK	DSGJ		
	SAR	Christelle BLOYON-AMEZ	RGB	Sans limite	
		Marie SELLIER-MARTEL	RGB		
		Kamel REBAH	RGPI		
		Micheline GANGOUE-OBEA	RGI		
		Sophie BOUTET-MANGON	RGRH		
AMIENS	TGI AMIENS	Dominique PIERRE	DG	4000 €	J. LEMARDELEY ou SAR
	TI AMIENS	Hélène EVRARD	DG	4000 €	E. LEPECQUET ou SAR
	TI ABBEVILLE	Christophe DANNELY	CG	4000 €	D. PIERRE ou SAR
	TI PERONNE	Danielle DOYEN	CG	4000 €	D. PIERRE ou SAR
	CPH AMIENS	Cécile GARNIER	CG	4000 €	D. PIERRE ou SAR
	CPH ABBEVILLE	Véronique BECU-MONCHAUX	CG	4000 €	D. PIERRE ou SAR
	CPH PERONNE	Mireille FABRE	CG	4000 €	D. PIERRE ou SAR
LAON	TGI LAON	Sabrina LEMOINE	DG	4000 €	N. NAVARRO ou SAR
	TI LAON	Nathalie NAVARRO	DG	4000 €	S.LEMOINE ou SAR
	CPH LAON	Daniel GARNIER	DG	4000 €	S.LEMOINE ou SAR
ST QUENTIN	TGI St QUENTIN	Sabine MUNOZ	DG	4000 €	L. BEGUIN ou SAR
	TI St QUENTIN	Laëtitia BEGUIN	DG	4000 €	M.POUGHEON ou SAR
	CPH St QUENTIN	Michel POUGHEON	DG	4000 €	L.BEGUIN ou SAR
SOISSONS	TGI SOISSONS	Véronique GERARD	DG	4000 €	SAR
	TI SOISSONS	Corine DROUET	CG	4000 €	V. GERARD ou SAR
	CPH SOISSONS	Patricia LAURENT-CRAPART	CG	4000 €	
BEAUVAIS	TGI BEAUVAIS	Isabelle DOBRENELLE	DG	4000 €	C. PREVOT ou SAR
	TI BEAUVAIS	Isabelle DOBRENELLE	CG	4000 €	F. LAMBERT ou SAR
	CPH BEAUVAIS	Martine POIX-MORATI	CG	4000 €	I. DOBRENELLE ou SAR
COMPIEGNE	TGI COMPIEGNE	Danièle WOIMANT	DG	4000 €	SAR
	TI COMPIEGNE	Danièle WOIMANT	DG	4000 €	SAR
	CPH COMPIEGNE	Joëlle POUILLART	CG	4000 €	D.WOIMANT ou SAR
SENLIS	TGI SENLIS	Caroline SAVIER	DG	4000 €	S.EL-NOUCHI-LATOUCHENT ou SAR
	TI SENLIS	Morgane RAOUX-LEGER	DG	4000 €	C.SAVIER ou SAR
	CPH CREIL	Naïma BELHADI	DG	4000 €	C.SAVIER ou SAR

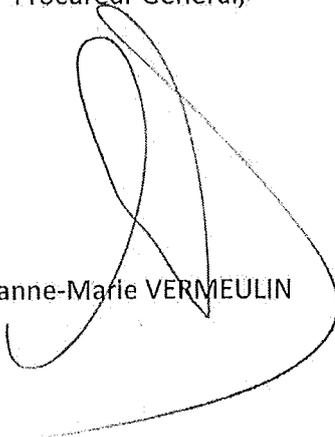
Article 7 : La présente délégation se substitue à toutes les décisions prises précédemment dans les domaines précités.

Article 8 : La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs de juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Amiens, au directeur de greffe de la cour d'appel, au directeur régional des finances publiques du Nord, comptable assignataire.

Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la région Hauts de France.

Le Procureur Général,

Jeanne-Marie VERMEULIN



Le Premier Président,
par intérim,

Marie-Thérèse GILBERT

